



Voulez-vous un système de santé à la britannique ou à l'américaine ?

Le gouvernement incite les entreprises par des allègements fiscaux à faire limiter les remboursements de leur complémentaire santé (improprement appelée « mutuelle »).

Les contrats que préconise l'Etat, ont pour but avoué de responsabiliser les professionnels de santé, notamment les opticiens à limiter les abus. C'est pourquoi il les a appelés des contrats « responsables ».

Les contrats qui ne se plieront pas à ce diktat se verront taxés par des cotisations sociales nouvelles, payées et par les employeurs et par les salariés.

Outre la baisse des remboursements, **les contrats responsables ont une conséquence énorme que peu de gens dénoncent : les remboursements des complémentaires santé seront indirectement pilotés par le pouvoir exécutif!** Les Organisations Syndicales ne seront plus sollicitées puisqu'elles auront signées pour le principe d'un accord « responsable », elles se seront-elles mêmes exclues de ce dossier.

En effet pour garder le label « responsable » le ministère de la santé obligera les entreprises à ajouter telle ou telle baisse des remboursements des complémentaires santé sous peine de perdre le label et donc de subir les augmentations citées plus haut.

Mais ce n'est là que la partie émergée de l'iceberg :



De la même manière que notre entreprise sait calculer pour chacun de ses produits sa contribution à la croissance de la même manière la sécurité sociale sait calculer pour chaque acte médical sa contribution au déficit.

Il lui suffira alors de décréter une baisse de prise en charge par les complémentaires santé des actes les plus contributeurs pour que les patients s'autocensurent, s'autolimitent dans leurs dépenses de santé (le reste à charge devenant trop important).

C'est beaucoup plus efficace et nettement moins impopulaire que les déremboursements directement décidés par la sécurité sociale elle-même.

95% des accords de complémentaire santé (mutuelle) sont entrés dans cet entonnoir dit « responsable », pour les 5% restants, les Organisations Syndicales résistent encore.

Pour notre employeur la motivation est simple ; Un million d'Euro de charges sociales à éviter !

Motivés vos représentants syndicaux à refuser de signer un nouvel accord mutuel, les conséquences en seront lentes et insidieuses mais irrémédiables.

Vos représentants Force Ouvrière.

Le 15 juillet 2015